



# Santé et vulnérabilité des populations

Volet adaptation

## INTRODUCTION

Dès 2015, le Haut Conseil de la Santé Publique rappelait qu'il est « impératif d'agir en tenant compte des interactions entre climat, énergie, économie, biodiversité et santé dans le cadre d'une écologie globale de la santé ». Les impacts de l'environnement sur la santé sont désormais très documentés et constituent une préoccupation majeure, en raison de l'émergence continue des connaissances sur les risques liés aux contaminants biologiques, chimiques et physiques.

**Le changement climatique amplifie ces vulnérabilités** par une multitude d'effets directs et indirects : modification des équilibres écologiques, intensification des phénomènes extrêmes, accroissement de la pollution des milieux, dégradation des ressources en eau, formation d'îlots de chaleur urbains, épisodes de pollution atmosphérique (ozone), et prolifération des vecteurs biologiques favorisant maladies infectieuses et allergies et, enfin, perturbation des infrastructures sanitaires. Les vagues de chaleur, inondations, sécheresses et mouvements de terrain compromettent la continuité des soins, accentuent les risques tant sur la santé physique, mentale et sociale et exercent une pression sur les dispositifs de soins et de gestion de crise.

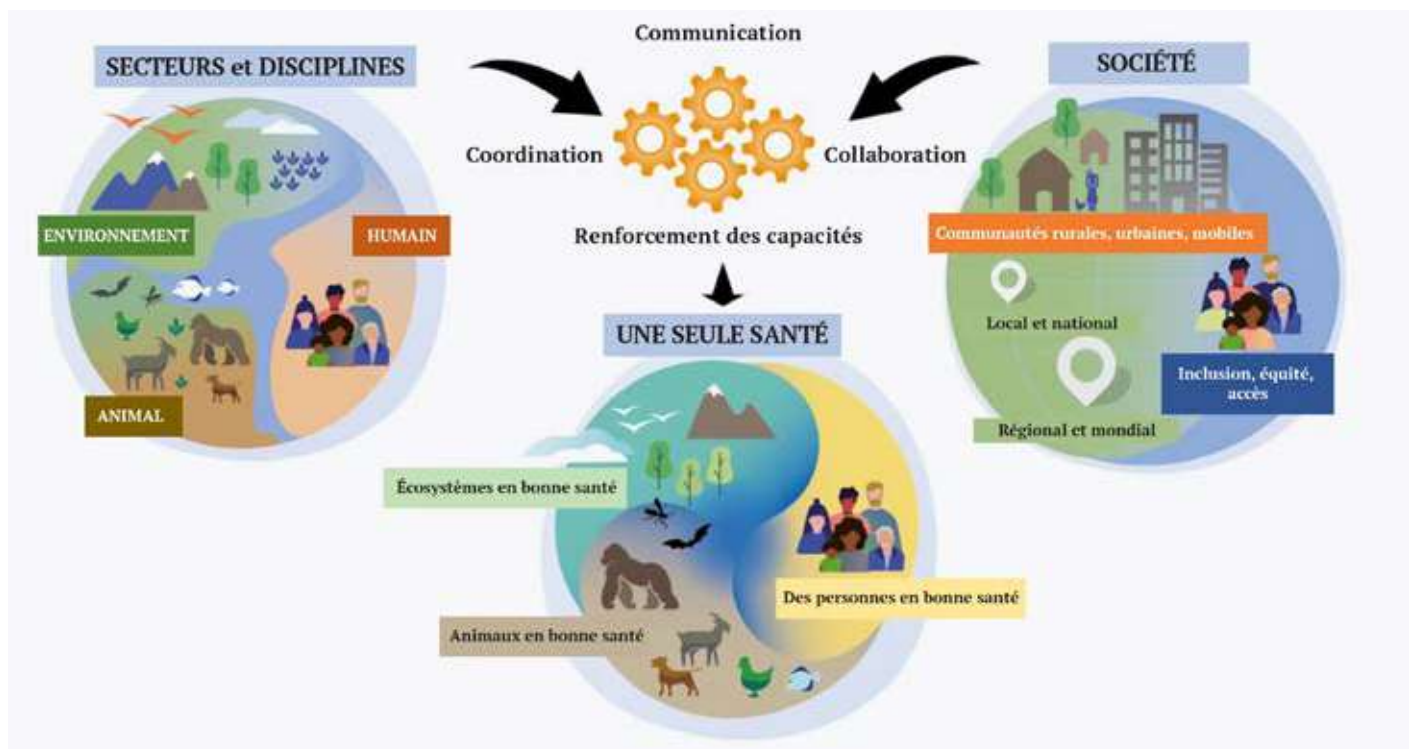
**Ces impacts sont particulièrement critiques pour les populations vulnérables** — personnes âgées, enfants, femmes enceintes, personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques,

personnes en situation de précarité — dont la capacité d'adaptation est limitée et qui sont plus exposées aux stress thermiques, aux infections et aux ruptures de prise en charge.

Ce cahier régional thématique met en évidence les enjeux d'adaptation au changement climatique pour le secteur de la santé humaine. Il résulte d'une démarche d'élaboration partagée avec les parties prenantes de la région et les pilotes d'actions de plans et programmes tels que le 4<sup>ème</sup> Plan régional santé-environnement ou la déclinaison régionale, par l'Agence régionale de santé, de la feuille de route gouvernementale de planification écologique pour le système de santé.

D'autres enjeux liés au changement climatique impactent la santé humaine, mais aussi la santé animale et celle des écosystèmes et les nombreux défis qui se présentent en matière d'adaptation pour la santé humaine doivent être envisagés et conçus par une approche plus systémique « Une seule santé ».

La santé est une et indivisible. Elle ne concerne pas seulement les humains : elle englobe aussi les animaux, les plantes, et les écosystèmes qui rendent la vie possible. Quand les sols, l'eau ou le climat se dégradent, toutes les formes de vie en souffrent.





Penser la santé, c'est penser des relations, coopérer au-delà des silos, pour protéger les conditions mêmes de la vie.



L'élaboration de ce cahier a conduit à prioriser certains de ces enjeux et défis, tandis que d'autres sont abordés dans des cahiers thématiques ou des

plans et programmes spécifiques (qualité de l'air, alimentation, santé mentale...).

#### « Le PRSE 4 » :

Le PRSE 4 Auvergne-Rhône-Alpes (4e Plan régional santé-environnement), qui vise à mieux intégrer la santé-environnement dans toutes les politiques régionales et locales et à outiller les territoires pour agir concrètement. Il poursuit notamment les objectifs de réduire les expositions environnementales qui nuisent à la santé, d'accélérer l'adaptation des territoires au changement climatique, de rendre opérationnelle l'approche « Une seule santé » (santé humaine, animale et des écosystèmes) et de cibler en priorité les territoires cumulant vulnérabilités sociales, environnementales et sanitaires. Le plan consacre une ambition spécifique à accélérer l'adaptation des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes au changement climatique, en rappelant l'augmentation des températures, la pression accrue sur la ressource en eau, l'intensification des vagues de chaleur, l'essor des maladies vectorielles et l'impact sur la santé mentale. Il prévoit des actions dédiées : observation en santé-environnement incluant des indicateurs liés au climat, intégration des risques climatiques

dans les PGSSE, gestion des espèces à enjeux pour la santé dont l'expansion est favorisée par le réchauffement, urbanisme favorable à la santé (lutte contre les îlots de chaleur, revégétalisation), et mobilisation citoyenne pour améliorer la qualité de l'air extérieur.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le changement climatique affecte déjà la santé humaine par des effets directs et indirects. Dès 2024, le 4e Plan régional santé-environnement a fait de l'adaptation une dimension transverse de ses actions et partage un même objectif avec la démarche régionale COP : renforcer l'adaptation des territoires face au changement climatique. Le PRSE4 et ses pilotes apportent des expertises en matière de santé-environnement ainsi que des actions structurantes tandis que la COP contribue à leur territorialisation. Ce cadre de coopération a aussi intégré l'expertise spécifique de l'Agence régionale de santé en matière d'adaptation du système de soins pour renforcer la synergie des démarches.

 ENJEUX**Enjeu 1 : Dégradation des écosystèmes et évolutions climatiques favorisant l'expansion des espèces vectrices et allergènes, accentuant les risques sanitaires et l'émergence de zoonoses**

La région Auvergne-Rhône-Alpes, caractérisée par une mosaïque de reliefs allant des plaines alluviales aux massifs alpins et volcaniques, offre une diversité de conditions climatiques et pédologiques propice à une grande variété d'écosystèmes naturels. Cette hétérogénéité favorise la coexistence de milieux forestiers, prairiaux, humides et montagnards, qui abritent une biodiversité remarquable et des services écosystémiques essentiels, tels que la régulation hydrologique, la séquestration du carbone et la pollinisation. Or, un écosystème est considéré « en bonne santé »<sup>1</sup> lorsqu'il conserve :

- Diversité biologique (richesse et abondance des espèces),
- Fonctionnalité écologique (cycles biogéochimiques, interactions trophiques),
- Résilience et robustesse face aux perturbations (capacité à affronter et à se restaurer après un stress),
- Intégrité écologique (absence de déséquilibres majeurs)

En pratique, cela signifie que l'écosystème maintient ses services écosystémiques — purification de l'eau, régulation du climat, pollinisation — et ses dynamiques évolutives.

Ces caractéristiques sont particulièrement cruciales dans une région comme Auvergne-Rhône-Alpes, où la diversité des milieux naturels contribue à la stabilité écologique et à la prévention des risques sanitaires liés à la dégradation des habitats et à l'érosion de la biodiversité.

**Mais ces équilibres, déjà considérablement mis à mal par l'anthropisation progressive des milieux, sont aujourd'hui fragilisés par le changement climatique,** découlant lui-même de cette anthropisation, et qui agit comme un facteur de stress global. Les habitats se transforment et les cycles biologiques se modifient. Par surcroît la multiplication des événements extrêmes — sécheresses, inondations — affaiblit les espèces indigènes et ouvre la voie à des bouleversements écologiques majeurs.

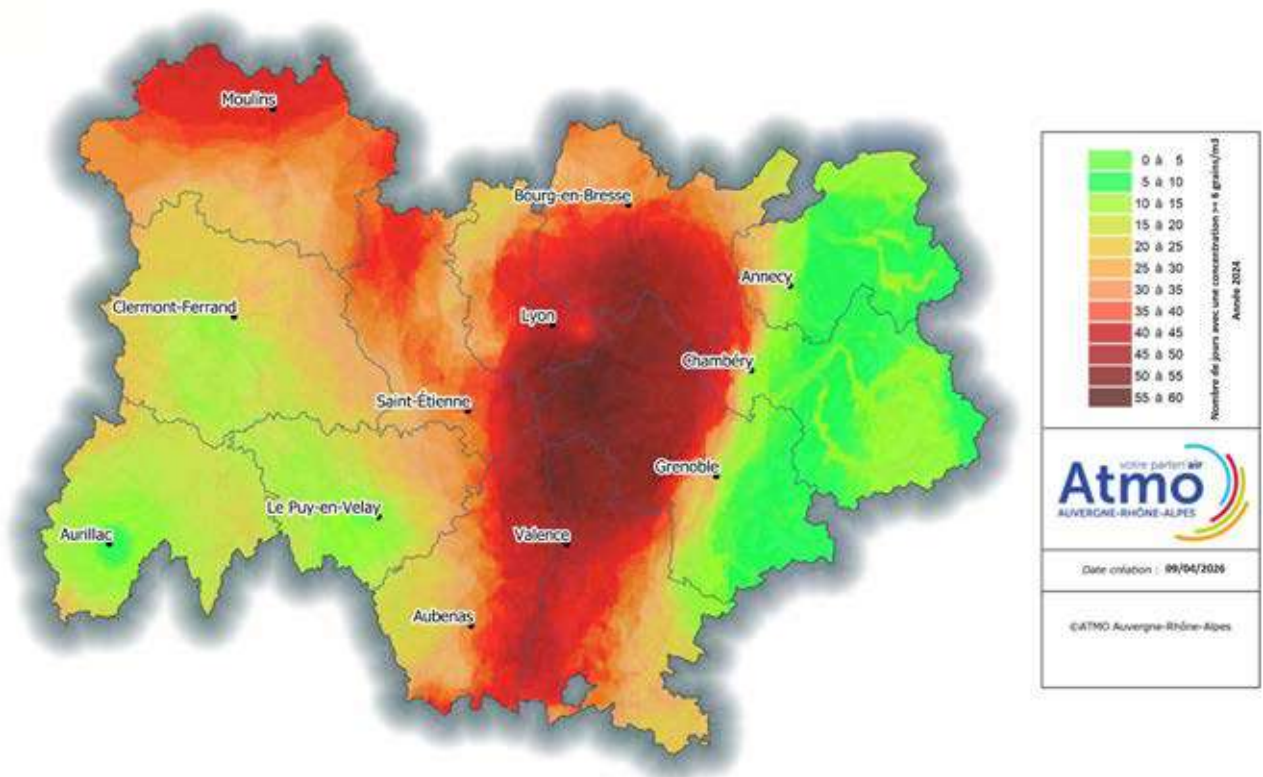
**Ces perturbations entraînent l'érosion de la biodiversité, avec des extinctions accélérées et la disparition d'espèces clés. Elles favorisent aussi l'expansion des espèces exotiques envahissantes,** qui profitent des niches libérées et des nouvelles conditions climatiques. Des espèces en expansion telles que le moustique-tigre, les tiques, la Berce du Caucase, les ambrosies, les chenilles processionnaires ne soulèvent pas seulement un défi écologique, elles posent des enjeux sanitaires concrets : l'ambrosie déclenche des allergies respiratoires et de l'asthme, les chenilles processionnaires provoquent des réactions cutanées et des troubles respiratoires, la berce du Caucase entraîne des brûlures sévères, les tiques sont des vecteurs responsables de pathologies telles que l'encéphalite à tique et la maladie de Lyme, tandis que le moustique-tigre est un vecteur d'arboviroses comme le chikungunya, la dengue ou le Zika.

À cette menace s'ajoute celle, moins visible mais plus préoccupante encore, de **l'impact de l'érosion de la biodiversité sur l'émergence de maladies infectieuses et de nouvelles menaces sanitaires.** Dans un écosystème riche, les pathogènes sont dilués, leurs chances de trouver un hôte adapté sont réduites. Mais lorsque la biodiversité s'effondre, les espèces réservoirs opportunistes et les vecteurs comme les tiques ou les moustiques se multiplient. Le résultat : une augmentation des maladies vectorielles et des zoonoses, telles que la maladie de Lyme, la fièvre du Nil occidental, la grippe aviaire, la leptospirose, etc.

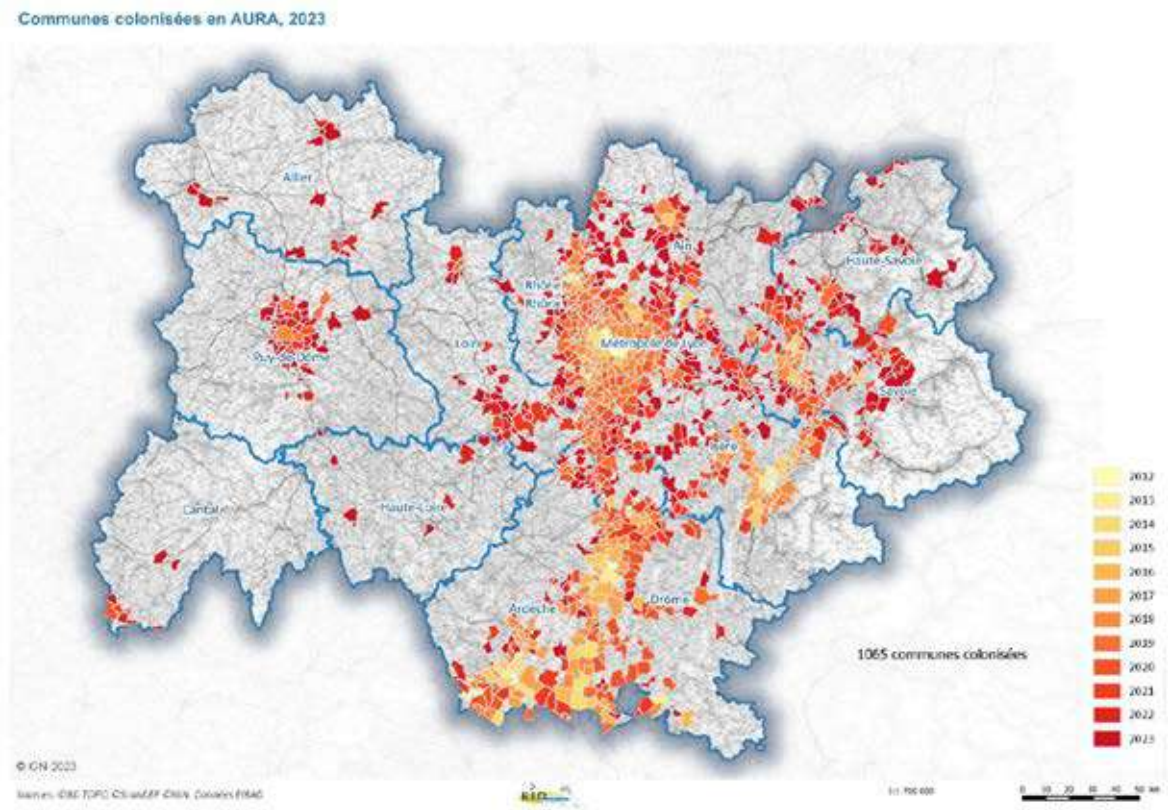
**Ces nouvelles menaces, qui concernent toutes les personnes, affectent tout particulièrement les personnes vulnérables** qui réagissent de façon moins efficace du fait d'une constitution ou d'un organisme plus fragile ou déjà affaibli. Par exemple, les allergies respiratoires touchent environ 25 à 30 % de la population française mais plus de 40 % des enfants. S'agissant des infections par espèces invasives vectrices de maladies, les formes graves concernent surtout les personnes âgées, les femmes enceintes ou les personnes atteintes de comorbidités.

1 - Patrick Giraudoux. Ecosystem health: what is the definition? Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France, 2022, 175, pp.120-139

Nombre de jours avec une concentration en pollens d'ambroisie supérieure ou égale à 6 grains/m<sup>3</sup>.  
Année 2024 (Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)



Communes colonisées en Auvergne-Rhône-Alpes par le moustique tigre en 2023 (source EIRAD)



Autres cartographies disponibles :

- Cartographies de localisation et d'expansion de chacune des espèces à enjeux pour la santé (ARS / FREDON)
- [Cartothèque OFB](#)
- Cartothèque de l'[Observatoire de la Biodiversité](#) en Auvergne-Rhône-Alpes



#### Leviers pour agir identifiés par le SGPE :

- Régulation des espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Préservation de la biodiversité
- Prévention des expositions
- Détection précoce des zoonoses et gestion des risques et des épidémies



## Enjeu 2 : Vulnérabilités accrues de l’approvisionnement en eau et des milieux aquatiques face aux aléas climatiques, augmentant les risques sanitaires liés à la consommation d’eau potable et aux usages d’espaces de rafraîchissement

Les personnes vulnérables — notamment les personnes âgées, les nourrissons, les femmes enceintes, les malades chroniques, les personnes en défaveur sociale et les travailleurs exposés aux aléas climatiques — sont particulièrement exposés aux risques sanitaires liés à la qualité et à la disponibilité de l’eau.

La déshydratation, les infections d’origine hydrique ou l’absence d’accès à des zones de rafraîchissement (espaces climatisés, points d’eau, îlots de fraîcheur urbains) aggravent fortement les risques pour ces publics dont les capacités d’adaptation thermique ou immunitaire sont diminuées.

Garantir une eau potable sûre et des dispositifs de rafraîchissement accessibles constitue donc un enjeu prioritaire de prévention pour limiter les hospitalisations et la surmortalité lors des épisodes climatiques extrêmes.

**Or, le changement climatique impacte directement et fortement la quantité et la qualité de la ressource en eau.** La perturbation des régimes pluviométriques, l’alternance d’inondations et de sécheresses, la fonte des glaciers réduisent l’effet tampon et menacent l’approvisionnement en eau douce. La région Auvergne-Rhône-Alpes a fait partie des régions particulièrement touchées en 2022 et 2023 par les épisodes de sécheresse et certains secteurs demeurent des zones de préoccupation majeure : arc alpin, bassin de l’Allier et axe Saône-Rhône au nord de Lyon.

**D’un point de vue qualitatif, le changement climatique est responsable dans la région comme ailleurs :**

- **de l’augmentation des risques :**
  - microbiologiques : les périodes d’étéage et la hausse des températures favorisent la prolifération microbienne, dont des agents

pathogènes (bactéries, cyanobactéries), augmentant les risques de maladies hydriques,

- physico-chimiques : la baisse du niveau des ressources entraîne une perte de dilution des polluants (nitrates, phosphates, pesticides, PFAS...) et la hausse des températures augmente les teneurs en sous-produits de désinfection, ou les risques de relargage des matériaux liés aux canalisations.
- **d’une mobilité accrue des polluants** : les épisodes de fortes pluies intensifient le ruissellement et l’érosion, entraînant des polluants vers les captages et fragilisant le génie civil des infrastructures,
- **d’un phénomène de stress sur les systèmes de traitement** : la variabilité des caractéristiques de l’eau brute complique la production d’eau potable et l’épuration des eaux usées.

**Concernant la quantité d’eau disponible, le changement climatique :**

- **réduit la disponibilité de la ressource en eau** en accentuant l’évaporation, en modifiant les régimes de précipitations et en augmentant la fréquence des sécheresses, ce qui diminue les réserves et la recharge des nappes,
- **induit une hausse de la demande en eau potable** et particulièrement en période de basses eaux, aggravant la tension sur la ressource et la concurrence entre tous les usages : – alimentation en eau potable, agriculture, industrie, production d’énergie, tourisme, maintien des milieux aquatiques...



D’un point de vue santé / une seule-santé, l’enjeu pour les publics vulnérables est double : préserver la ressource et garantir la sécurité sanitaire de l’eau de boisson, et la préservation des écosystèmes et de la biodiversité.



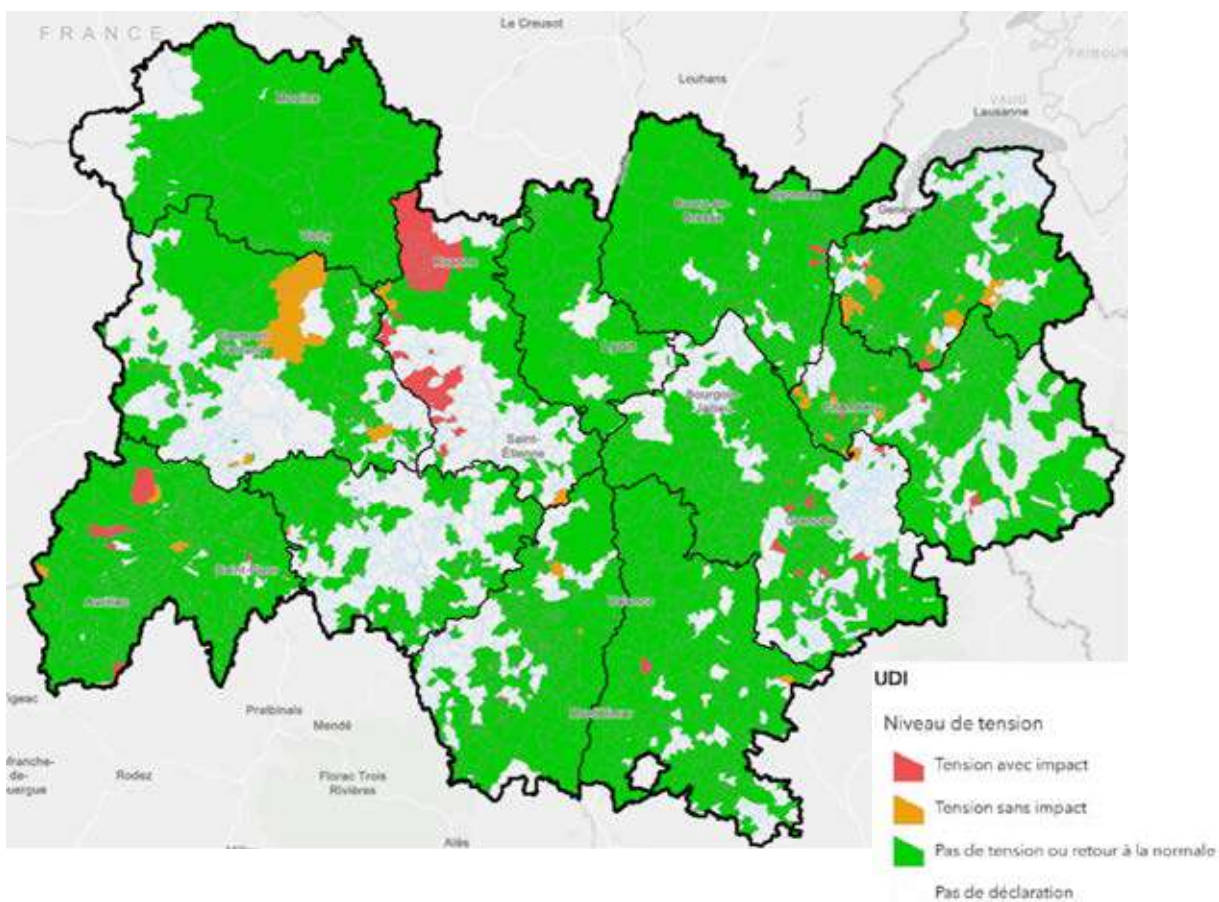
Par ailleurs, **les épisodes de chaleur engendrent une demande accrue de rafraîchissement de la population**, l'augmentation de la fréquentation de différents types de zones de baignade dont les piscines voire la recherche d'accès à des points d'eau non aménagés ou atypiques comme les fontaines publiques.

La surfréquentation de certaines zones de baignade induit des risques de dégradation de la qualité microbiologique de l'eau et de sécurité publique. Par ailleurs, les conditions climatiques et la pollution des cours d'eau peuvent créer des conditions propices à une dégradation de la qualité de l'eau de baignade, notamment microbiologique et par la prolifération de cyanobactéries. Les différents types de points d'eau présentent en conséquence des risques, plus ou moins maîtrisés : sites naturels contrôlés où l'eau n'est pas traitée, baignades artificielles contrôlées où l'eau est maintenue captive, sans traitement systématique, sites de baignade non déclarés, sans surveillance réglementaire. Pour ces derniers, la prise de risque est la plus forte.

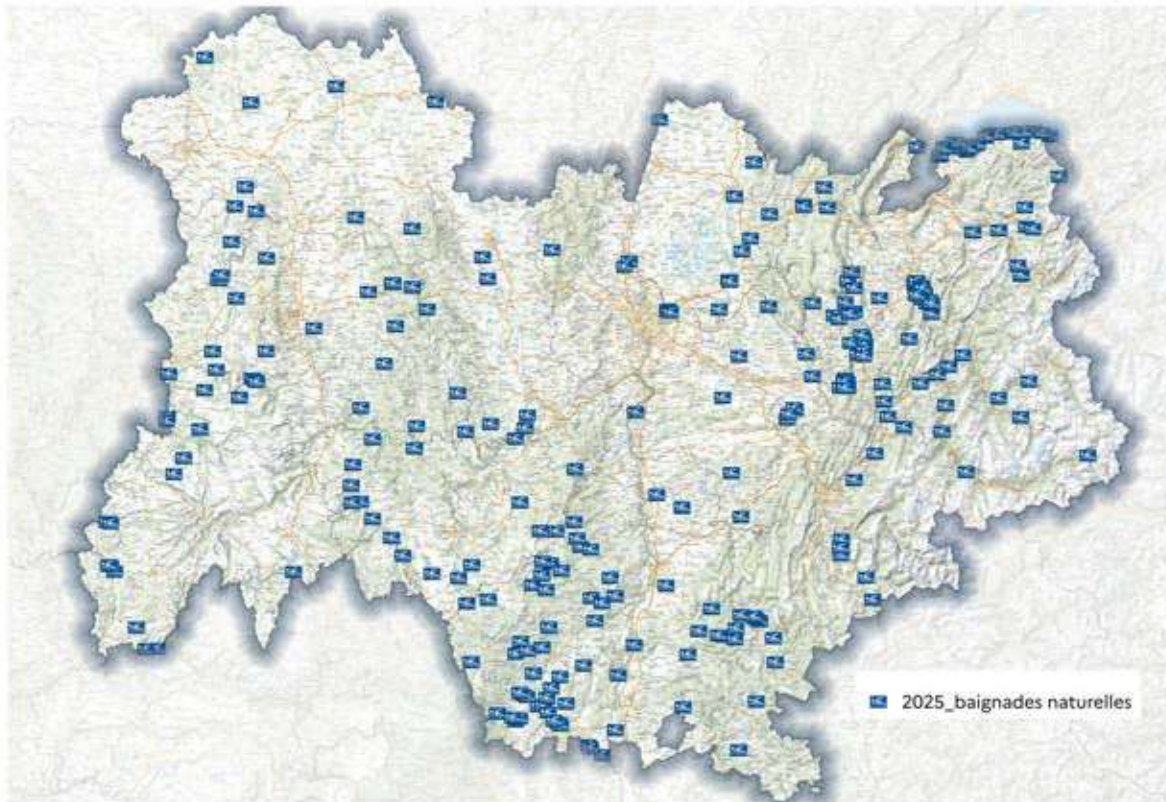
Face à ces vulnérabilités accrues, **l'action de l'État vise à prévenir, surveiller et réduire ces risques**, à travers le renforcement des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, la protection des ressources stratégiques utilisées pour la production d'eau potable, l'adaptation et le contrôle sanitaire des installations, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des profils de baignade permettant d'identifier les sources de contamination et de sécuriser les sites ouverts au public.

D'autres actions collectives sont aussi menées dans une approche intégrée et préventive : amélioration du rendement des réseaux, sécurisation et interconnexion des systèmes d'alimentation, économies d'eau et réutilisation des eaux traitées lorsque cela est pertinent, réduction des pollutions à la source, prise en compte de la rareté de la ressource en eau dans les documents de planification et d'urbanisme, et développement d'alternatives de rafraîchissement sûres et accessibles. Elles contribuent à prévenir les risques.

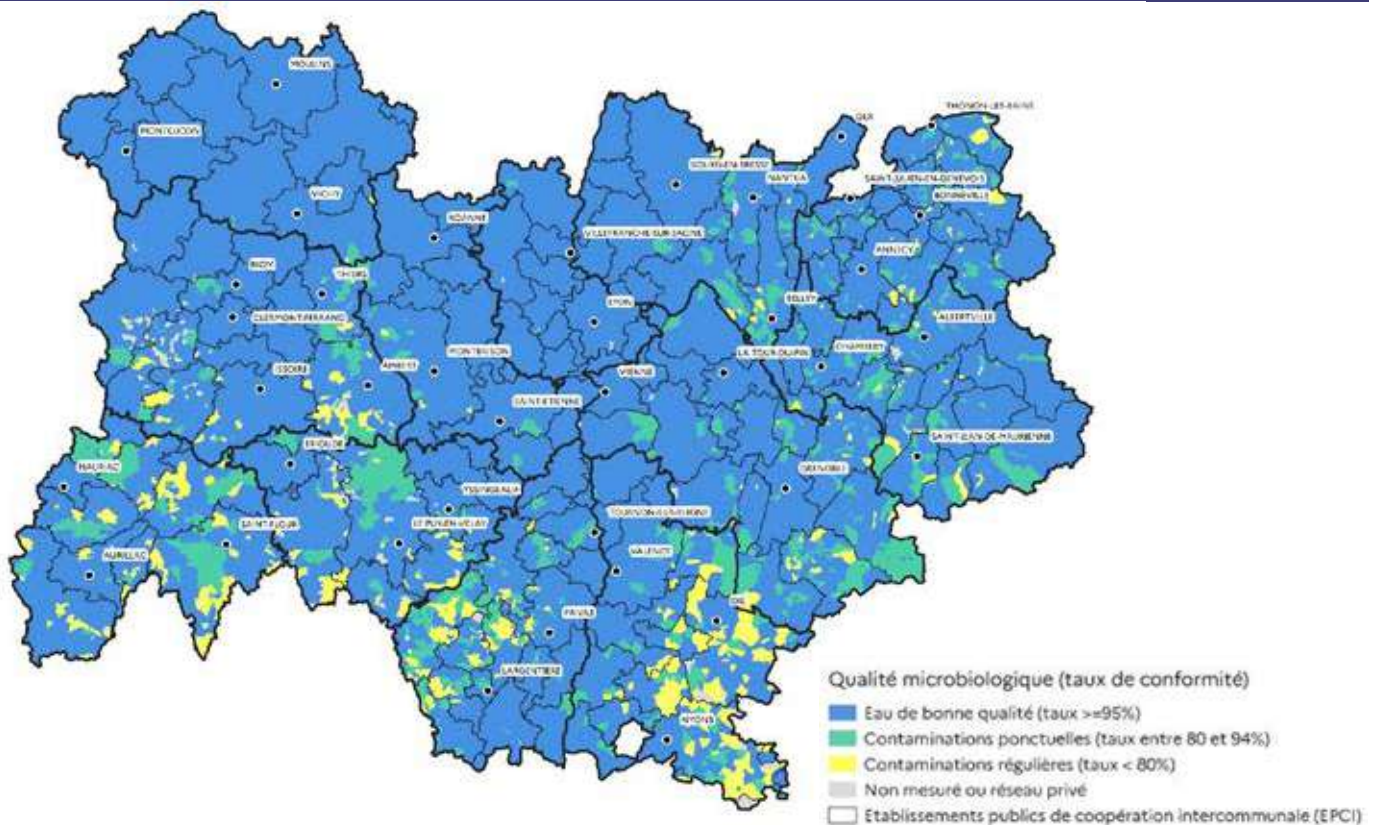
État des tensions quantitatives en septembre 2025 sur les réseaux d'eau potable déclarées par les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (source : ARS ARA)



Localisation des sites de baignades naturelles contrôlés en 2025 en région Auvergne-Rhône-Alpes  
(source : ARS ARA)



Qualité microbologique des eaux destinées à la consommation humaine en 2024 (source : ARS ARA)



Autres cartographies disponibles :

- Site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes - [périmètres de protection des captages d'EDCH](#)
- Site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes - [bilan de la qualité de l'eau potable régionale et atlas par département](#)
- Site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes - [qualité des eaux de baignade](#) (par point d'eau ou par département)



#### Leviers pour agir identifiés par le SGPE :

- Renforcement des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- Satisfaction durable du besoin de rafraîchissement
- Protection des ressources utilisées pour la production d'eau potable et contrôle sanitaire
- Protection des baignades par les profils de baignades et contrôle sanitaire

### Enjeu 3 : Intensification des îlots de chaleur urbains et vulnérabilité sanitaire accrue lors des vagues de chaleur nécessitant l'appropriation des outils de l'urbanisme favorable à la santé et des solutions fondées sur la nature par les acteurs de l'aménagement

**Les personnes vulnérables sont particulièrement exposées aux fortes températures.** Lors des canicules, Santé publique France montre que la surmortalité concerne majoritairement les personnes âgées et celles atteintes de maladies chroniques, dont l'organisme régule moins efficacement la température. Les travailleurs exposés – notamment dans le BTP, la logistique, l'entretien des espaces publics ou les mobilités – subissent directement des températures extrêmes qui accroissent les risques

de déshydratation, d'épuisement et d'accidents. Par ailleurs, les personnes en situation de précarité disposent souvent de logements mal isolés, peu végétalisés et sans accès à la climatisation, ce qui renforce leur vulnérabilité face aux vagues de chaleur.

Agir contre les îlots de chaleur urbains et anticiper les vagues de chaleur, c'est donc protéger la santé des plus exposés, réduire les inégalités et améliorer durablement les conditions de vie et de travail en ville.

#### Les différents phénomènes de surchauffe impactant la santé des populations :

- L'îlot de chaleur urbain correspond au fait que les villes restent plus chaudes que les zones rurales, surtout la nuit, en raison du béton et du manque de végétation.
- Une vague de chaleur désigne plusieurs jours consécutifs de températures anormalement élevées pour une région donnée.
- La canicule est une forme plus intense, caractérisée par des températures très élevées le jour et la nuit pendant plusieurs jours. En France, les seuils d'alerte canicule sont fixés localement par Météo-France, car le niveau de risque dépend du climat habituel de chaque territoire. Ces épisodes ont des conséquences sanitaires importantes (déshydratation, surmortalité) et des impacts économiques (baisse de productivité, pertes agricoles, hausse des besoins énergétiques). Ils peuvent également aggraver les situations de sécheresse, conduisant les préfetures à prendre des arrêtés de restriction d'usage de l'eau sur la base d'indicateurs hydrologiques.

Un îlot de chaleur urbain (ICU) désigne la différence de température (diurne et nocturne) observée entre les milieux urbains et les zones rurales et/ou naturelles environnantes. Ce phénomène est particulièrement important lors des vagues de chaleur. Il constitue un risque sanitaire important. En effet, de manière générale, la surchauffe affecte le système cardiovasculaire et l'appareil respiratoire ; et la pollution à l'ozone, causée par le rayonnement solaire, aggrave les risques. L'effet de la hausse de température a également un impact sur la santé mentale en termes de troubles du sommeil et de comportements violents, mais également sur le nombre de suicides qui augmente. D'autres effets indirects ont été montrés comme les effets sur l'augmentation de la criminalité. Ainsi, lors des vagues de chaleur, le phénomène d'ICU peut causer un fort inconfort voire une surmortalité, notamment des personnes vulnérables comme les personnes âgées (OMS, 2016).

Les principales causes des îlots de chaleur urbains sont le modèle d'urbanisation (formes, orientation, espacements, densité, végétalisation, etc.) influençant la circulation de l'air, le comportement des matériaux, l'imperméabilisation des sols qui ne peuvent pas se refroidir par évapotranspiration comme le font les sols végétalisés, notamment arborés et les sources anthropiques de chaleur (systèmes de chauffage et de climatisation, circulation de véhicules, industries etc.)

Les îlots de fraîcheur, quant à eux, peuvent être définis comme des lieux d'accueil, de halte et/ou de repos, accessibles au grand public et repérés comme source de rafraîchissement par rapport à leur environnement proche en période chaude ou caniculaire. Ces îlots de fraîcheur sont en premier lieu les espaces verts arborés, mais aussi des lieux brumisés ou des jeux d'eau tels que les miroirs d'eau, des établissements ouverts au public et naturellement frais comme des médiathèques, des cours d'école ombragées, etc. Cela peut être également des linéaires particulièrement arborés, des abords directs de cours d'eau ou d'espaces en eau, etc.

**Au vu de ces éléments, l'urbanisme constitue un levier important pour limiter la vulnérabilité du territoire face au réchauffement climatique** en proposant des conditions de vie favorables à la santé, la santé mentale et le bien-être de la population.

L'aménagement urbain permet d'offrir des ambiances urbaines diversifiées – via les espaces verts, les jardins partagés, des espaces publics réappropriés – de stimuler l'imaginaire et d'équilibrer les capacités émotionnelles et relationnelles. Dans un contexte d'accroissement des inégalités et de bouleversements environnementaux liés au changement climatique qui menacent la santé des populations, les acteurs publics et les scientifiques s'efforcent de développer des approches plus transversales.

L'urbanisme favorable à la santé (UFS) vise une meilleure intégration des enjeux de santé publique et environnementaux dans les projets d'aménagement et d'urbanisme. Cette démarche systémique permet d'opérer des choix permettant de minimiser l'exposition de la population à des facteurs de risques, et maximiser l'exposition à des facteurs de protection.

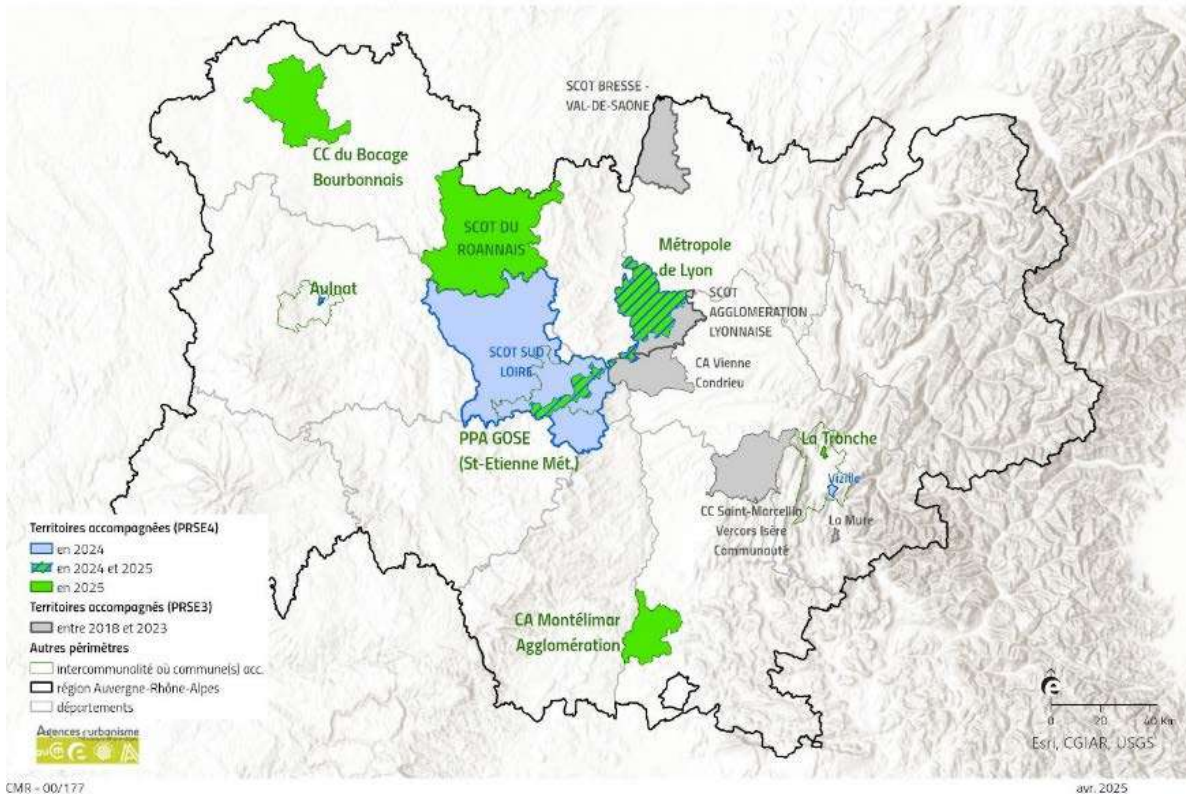


Plusieurs acteurs régionaux (services de l'Etat, agences d'urbanisme, CAUE, CEREMA, ADEME...) s'engagent aux côtés des territoires pour les accompagner

dans la conception et la mise en œuvre de projets d'urbanisme favorable à la santé.

Territoires bénéficiant, à partir de 2019, d'un accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche UFS dans le cadre du PRSE (Source : Agences d'urbanisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes)

## Territoires bénéficiant d'une démarche UFS dans le cadre du PRSE



CMR - 00/177

avr. 2025

NB: cette carte présente les territoires accompagnés par les agences d'urbanisme de la région, d'autres territoires sont engagés dans une démarche (Cantal, Allier...) accompagnés par d'autres acteurs (CAUE...)

Autres cartographies disponibles :

- Accès aux plus de [220 initiatives territoriales du PNSE4](#)
- Accès aux initiatives des [27 collectivités d'AURA déjà identifiées](#)
- [Cafinaires « What health ? »](#)



### Leviers pour agir identifiés par le SGPE :

- Renaturation des villes et réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain
- Solutions fondées sur la nature
- Urbanisme favorable à la santé

## Enjeu 4 : Exposition des infrastructures du système de santé et des soins aux risques liés aux aléas climatiques

L'exposition croissante des infrastructures du système de santé aux aléas climatiques constitue désormais un enjeu majeur pour la continuité et la qualité des soins. Face à l'accélération du réchauffement global, la planification écologique nationale engage le secteur dans une trajectoire de réduction annuelle de 5 % des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050. Cet effort est indispensable pour contenir le réchauffement sous le seuil critique de +1,5 °C et concerne pleinement un secteur responsable de plus de 8 % des émissions nationales.

La transformation écologique du système de santé mobilise l'ensemble de ses composantes : bâtiments, pratiques professionnelles, flux logistiques, médicaments et dispositifs médicaux.

**En Auvergne-Rhône-Alpes, cette dynamique est déjà visible grâce à de nombreuses initiatives locales portées par des établissements engagés,** qui développent des projets variés : soins écoresponsables, réduction et tri des déchets médicaux, efficacité énergétique, recours aux énergies renouvelables, gestion durable de l'eau et de l'alimentation. Ces actions, souvent pionnières, sont accompagnées par le réseau régional des Conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) et coordonnées par l'Agence régionale de santé, qui veille à structurer, harmoniser et amplifier ces démarches sur l'ensemble du territoire.

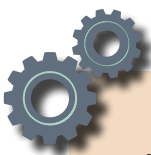
Cependant, la simple réduction de l'empreinte environnementale du système de santé ne suffit plus. Les infrastructures sont de plus en plus exposées à des aléas climatiques qui s'intensifient : vagues de chaleur, inondations, sécheresses, feux de forêt, retrait-gonflement des argiles, glissements

de terrain ou avalanches, particulièrement marqués en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces phénomènes ont déjà des conséquences directes sur la santé et sur le fonctionnement des établissements : épisodes caniculaires plus fréquents, augmentation des maladies vectorielles, difficultés d'accès à l'eau potable, contraintes opérationnelles en situation de crise.

Dans ce contexte, **l'adaptation progressive des infrastructures sanitaires apparaît comme un élément clé** pour renforcer la capacité du système de santé à faire face aux dérèglements climatiques. Cette évolution peut s'appuyer sur plusieurs dynamiques complémentaires :

- **la promotion de la transition écologique en santé**, qui contribue à réduire les émissions, à encourager des établissements plus sobres et à renforcer, dans la durée, la robustesse des équipements ;
- **l'animation régionale du partage d'expériences**, permettant de mettre en valeur les initiatives locales, de favoriser la diffusion des innovations et de soutenir les établissements engagés, notamment grâce à l'action conjointe de l'ARS et du réseau CTEES ;
- **le développement d'une gestion adaptée des crises climatiques**, afin d'améliorer les capacités d'anticipation, de préparation et de réponse face à des aléas météorologiques et sanitaires en évolution.

L'articulation de ces différentes dimensions pourrait ainsi contribuer à renforcer, à l'échelle de l'Auvergne-Rhône-Alpes, un système de santé plus durable et mieux préparé aux défis climatiques à venir.



### Leviers pour agir identifiés par le SGPE :

- Renforcement de la résilience des services de santé

## ● ● ● DÉFIS

Le groupe de travail « santé et personnes vulnérables » a permis de faire émerger 4 défis prioritaires à engager pour répondre aux enjeux exposés ci-avant.

➔ **DÉFI 1 : Améliorer la prévention et la lutte contre les espèces animales et végétales en expansion à enjeux pour la santé humaine et l'émergence de maladies infectieuses**

Face à l'expansion des espèces à enjeux pour la santé humaine favorisée par le changement climatique, ce défi vise à **renforcer la capacité des territoires à prévenir les risques sanitaires et écologiques**.

Il s'agit d'améliorer la surveillance, la prévention et la gestion locale des espèces en expansion, en mobilisant les outils de suivi et les compétences des acteurs. Le défi encourage également l'implication des communes dans la mobilisation sociale pour préserver la biodiversité et prévenir collectivement les risques liés à ces espèces. Enfin, il promeut une approche concertée pour limiter l'érosion des écosystèmes et réduire l'exposition des populations aux maladies infectieuses émergentes.

➔ **DÉFI 2 : Améliorer la prévention des risques sanitaires liés aux usages de l'eau pour la consommation humaine et pour le rafraîchissement en milieu naturel ou urbain**

Pour anticiper les impacts du changement climatique sur la qualité sanitaire de l'eau, ce défi vise à renforcer la **coordination locale des acteurs autour des usages liés à l'eau potable et au rafraîchissement**.

Il s'agit d'accompagner les collectivités et les gestionnaires des infrastructures d'eau dans la connaissance et la prévention des risques sanitaires, en intégrant ces enjeux dans les politiques locales avec le développement d'une ingénierie territoriale robuste. Le défi encourage également la création et la sécurisation de lieux de rafraîchissement en milieu urbain et naturel, afin de répondre aux besoins croissants lors des vagues de chaleur. Enfin, il promeut une approche concertée pour préserver la santé publique tout en garantissant l'accès à des espaces de fraîcheur adaptés et sûrs.

➔ **DÉFI 3 : Des villes aux centres-bourgs, renforcer le recours des acteurs locaux à l'urbanisme favorable à la santé, en utilisant notamment les solutions fondées sur la nature pour faire face aux îlots de chaleur urbains**

Pour intégrer les enjeux sanitaires et climatiques dans les projets d'aménagement, ce défi vise à renforcer le recours des acteurs locaux à l'urbanisme favorable à la santé (UFS), en mobilisant les solutions fondées sur la nature (SFN) comme leviers d'adaptation. Il s'articule autour de trois axes :

- **Sensibiliser, former et outiller les collectivités**, aménageurs et bureaux d'études pour intégrer l'UFS dans les diagnostics et projets, en valorisant les outils existants et les retours d'expérience ;
- **Créer un réseau régional des acteurs de l'UFS**, associant territoires, partenaires et relais locaux, afin de mutualiser les ressources et amplifier les initiatives ;
- **Favoriser la prise en compte systématique de l'UFS** dans les projets et démarches à fort impact social, en intégrant ces principes dans les documents de planification et en développant des espaces végétalisés et renaturés pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.

➔ **DÉFI 4 : Accélérer la résilience du système de santé**

Ce défi implique d'accompagner les établissements dans leur transition écologique pour réduire leur vulnérabilité et garantir la continuité des soins.

Il s'agit également d'animer un collectif régional dédié aux vulnérabilités climatiques afin de mutualiser les connaissances et coordonner les réponses. Enfin, il convient de favoriser l'intégration des risques climatiques dans la gestion de crise des établissements pour anticiper les événements extrêmes et protéger les populations.

**Rappel : ce que le 3ème Plan national d'adaptation au changement climatique prévoit :**

- Mesure 16 : Développer l'approche « Une seule santé » pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique
- Mesure 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la santé
- Mesure 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation
- Mesure 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau
- Mesure 22 : Mettre à disposition des collectivités les informations nécessaires pour adapter leur territoire au changement climatique
- Mesure 24 : Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans toutes les normes techniques
- Mesure 25 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- Mesure 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique
- Mesure 45 : Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique
- Mesure 46 : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter
- Mesure 50 : Former tous les agents publics aux enjeux de l'adaptation et mobiliser les compétences de l'État
- Mesure 52 : Mobiliser les Français sur l'importance de l'adaptation et ses bénéfices à court et moyen terme

## ● ● ● POUR ALLER PLUS LOIN

### • OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

#### Outils du PNSE4 :

- [Site du PNSE4](#)
- [Communauté d'échange](#)
- Webinaires « [What Health](#) »

#### Santé – environnement, one health, ressources générales :

- Outil [d'observation en santé environnement](#) BALISES-OSE
- Les pages Collectivités territoriales et Environnement de l'[ARS](#)
- Le site du [PRSE 4](#)
- Dossier de l'OFB : [Outil interactif Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation au changement climatique](#)
- [L'espace ressource](#) du PNSE4
- [Fresque One Health](#)

#### Santé, espèces exotiques envahissantes :

- Les observatoires des espèces à enjeux pour la santé ([FREDON](#))
- Le site [AgirMoustique](#) : Qui sommes-nous ?

#### Santé, approvisionnement en eau et lieux de baignade :

- La démarche qualité préventive dans la production et distribution de l'eau (PRSE/ARS – 2022) : « [Les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux](#) »
- [Baignades naturelles : ressources pour les responsables de site de baignade](#)

#### Santé, îlots de chaleur et urbanisme favorable à la santé :

- L'urbanisme favorable à la santé et la renaturation des villes (PRSE/ARS et DREAL – 2023) : [fiches pédagogiques et retours d'expérience en ARA](#)
- [Formations en urbanisme favorable à la santé](#)
- Productions de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) :
  - Guide « [Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts et outils](#) » (2014)
  - [Guide ISadOrA](#) « Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement » (2020), et [ses fiches synthétiques thématiques \(2024\)](#)
  - Ouvrage « [Espaces verts urbains : promouvoir l'équité en santé ; Éléments de préconisation](#) » (2020)
- ADEME :
  - Dispositif « [plus fraîche ma ville](#) »
  - [Expé Urba Santé](#) de l'ADEME et ses partenaires
- Cerema :
  - <https://outil2amenagement.cerema.fr/thematiques/sante>
  - <https://outil2amenagement.cerema.fr/actualites/jeu-plateau-sur-lamenagement-favorable-la-sante-et-lenvironnement>
  - « [La résilience urbaine et le confort thermique face aux effets des îlots de chaleur urbains](#) »

#### Transition écologique et adaptation du système de santé :

- [Outils et bonnes pratiques pour les établissements sanitaires et médico-sociaux](#)

Pour répondre aux **défis** développés ci-dessus, les différentes réunions conduites avec les acteurs locaux ont permis de déterminer 10 actions prioritaires.

Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

### Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation

## Défi

Améliorer la prévention et la lutte contre les espèces en expansion, à enjeux pour la santé humaine et l'émergence de maladies infectieuses

### ACTION

## AMÉLIORER, À L'ÉCHELLE LOCALE, LA SURVEILLANCE, LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES ESPÈCES EN EXPANSION À ENJEUX SANITAIRES



### Pilotes

- ARS

### Contributeurs

- Communes
- Etat (DRAAF, DREAL)
- EPCI
- EIRAD
- FREDON

### Mise en œuvre



Au fil de l'eau de 2026 à 2030

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ☆ ☆

### Description de l'action



Accompagner les collectivités pour qu'elles désignent et mobilisent durablement des référents (idéalement un binôme élu/technicien) dédiés à la surveillance et à la gestion des espèces en expansion à enjeux pour la santé humaine



Former les référents locaux à l'approche multi-espèces



Promouvoir la coordination intercommunale complémentaire à l'approche communale (harmonisation et consolidation des actions, mutualisation de moyens, animation du réseau des référents communaux...)



Animer le réseau des référents intercommunaux et communaux



Favoriser l'appropriation, par les acteurs locaux, des ressources et nouveaux types d'actions de prévention et gestion

### Indicateurs de suivi



- Nombre de référents intercommunaux

### Conditions de succès

- Inscrire l'engagement des collectivités dans leur planification pluriannuelle et dans les outils de contractualisation (par exemple, le volet biodiversité d'un PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territoriaux) ou d'un CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique)
- Mettre à disposition des collectivités un appui technique pour la compréhension des enjeux et des moyens de prévention et de lutte
- S'appuyer sur l'expertise de l'Agence régionale de santé et d'opérateurs comme EIRAD, FREDON

### Besoins de court terme pour accélérer

- Mobilisation pluriannuelle des collectivités territoriales et des EPCI dans la prévention et la lutte contre les espèces à enjeux pour la santé humaine
- Portage politique de cette démarche de santé publique
- Coordination territoriale des actions
- Aide au financement de poste de référent intercommunal pendant deux ans pour lancer la dynamique

## Défi

Améliorer la prévention et la lutte contre les espèces en expansion, à enjeux pour la santé humaine et l'émergence de maladies infectieuses

### ACTION

**SOUTENIR L'IMPLICATION DES COMMUNES DANS L'ANIMATION DE LA MOBILISATION SOCIALE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET NOTAMMENT PRÉVENIR ET GÉRER ENSEMBLE L'EXPANSION ET LES RISQUES LIÉS AUX ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE**

#### Pilotes

- ARS
- OFB
- DRAAF

#### Contributeurs

- ATMO
- Collectif régional biodiversité (Agences de l'eau, État (DREAL), OFB, Région)
- Collectivités territoriales
- CPIE
- État (DRAAF)
- EIRAD
- FREDON
- Gestionnaires d'espaces naturels
- Réseau ESE



#### Mise en œuvre



Au fil de l'eau de 2026 à 2030

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ☆

#### Description de l'action



Informer les acteurs locaux sur le lien entre changement climatique, préservation de la biodiversité (risques d'érosion de la biodiversité et espèces en expansion) et les santés (humaine, animale et des écosystèmes)



Outils les communes pour animer la mobilisation sociale avec des outils et de la méthodologie (documents, ressources, outils pédagogiques ou ludiques) de prévention et gestion des espèces à enjeux pour la santé humaine (Ambroisie, Berce du Caucase, Chenilles processionnaires, Tiques, Moustique tigre) et former les référents locaux à l'approche multi-espèces



Promouvoir les outils d'engagement et d'action en faveur de la biodiversité (diffusion de la fresque de la biodiversité et de la fresque OneHealth, réseau régional Une seule santé, ATE, TEN ...)



Accompagner les collectivités et les publics relais (conseils départementaux, associations de randonneurs et naturalistes...) dans l'appropriation et la diffusion de campagnes de mobilisation sociale, d'outils et d'actions pour la préservation de la biodiversité et la gestion des espèces à enjeux sanitaires



Promouvoir les actions de mobilisation sociale (défis dans les quartiers, collectifs de jardiniers, sciences participatives...) pour la préservation de la biodiversité et la gestion des espèces à enjeux sanitaires

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de campagnes accompagnées
- Nombre de Territoires engagés pour la nature
- Nombre d'Entreprises engagées pour la nature
- Nombre d'aires terrestres éducatives
- Nombre d'atlas de la biodiversité communale

#### Conditions de succès

- S'approprier, pour les acteurs locaux, les nombreux outils existants
- Structurer et animer un réseau régional favorisant l'interconnaissance et la coopération des acteurs dans une approche Une Seule Santé
- Maintenir la mobilisation pour la lutte toute l'année pour prévenir l'expansion au-delà des seules périodes de nuisance

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Mobilisation des collectivités pour soutenir et valoriser les actions de mobilisation sociale
- Mobilisation et coopération entre les services de l'Etat, agences de l'Etat, acteurs scientifiques et académiques, professionnels de santé, acteurs locaux
- Communication renforcée sur les outils et ressources existantes
- Coordination renforcée des actions locales de gestion des espèces et des actions de mobilisation sociale

## Défi

Améliorer la prévention des risques sanitaires liés aux usages de l'eau pour la consommation humaine et pour le rafraîchissement en milieu naturel ou urbain (baignades, piscines, fontaines, jeux d'eau...)

### ACTION

**RENFORCER L'ANTICIPATION LOCALE DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA QUALITÉ SANITAIRE DE L'EAU, DANS LES TRAVAUX DES INSTANCES DE COORDINATION DES ACTEURS DE L'EAU, SUR SES USAGES POUR LA CONSOMMATION HUMAINE ET LE RAFFRAÎCHISSEMENT**



#### Pilotes

- ARS

#### Contributeurs

- Ensemble des acteurs des instances concernées
- Communes
- EPCI
- Syndicats des eaux
- État (DREAL)
- Agences de l'eau

#### Mise en œuvre



Au fil de l'eau de 2026 à 2030

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

#### Description de l'action



Outiller les agents de l'ARS sur le sujet pour porter le plaidoyer



Faire de l'impact du changement climatique sur la qualité de l'eau de consommation et les lieux de rafraîchissement (baignades, fontaines, jeux d'eau...) un sujet d'échanges, transversal à l'ensemble des instances locales de coordination entre les acteurs de l'eau (Commission locale de l'eau, CODERST, Comité de bassin, MISEN...)



Renforcer la coordination des acteurs de la gestion des rivières autour du sujet de la baignabilité (collectivités, syndicats de rivière, EDF...)



Accompagner les collectivités territoriales dans le développement de leur ingénierie pour l'EDCH, notamment pour la protection des captages et pour l'élaboration des PGSSE

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions d'instances locales de coordination au cours desquelles l'impact du changement climatique sur la qualité de l'eau a été abordé

#### Conditions de succès

- Pouvoir s'appuyer sur les animateurs de ces instances pour intégrer le lien entre qualité de l'eau et impact du changement climatique

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens humains disponibles et mobilisables pour porter les messages dans les instances

## Défi

Améliorer la prévention des risques sanitaires liés aux usages de l'eau pour la consommation humaine et pour le rafraîchissement en milieu naturel ou urbain (baignades, piscines, fontaines, jeux d'eau...)

### ACTION

**FAVORISER L'ACCÈS À DES LIEUX DE RAFRAÎCHISSEMENT LIÉS À L'EAU EN MILIEU URBAIN ET AUGMENTER LES POSSIBILITÉS DE BAINNADE EN COURS D'EAU LORS DES VAGUES DE CHALEUR**



#### Pilotes

- ARS
- Préfecture de région

#### Contributeurs

- Collectivités territoriales
- EDF
- Syndicats de rivière

#### Mise en œuvre



2026

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action

Concernant les responsables et gestionnaires des lieux de rafraîchissement liés à l'eau en zone urbaine :



Améliorer la cartographie des lieux de rafraîchissement accessibles et la diffuser en portant une attention particulière aux personnes vulnérables



Aménager des lieux de rafraîchissement liés à l'eau en milieu urbain présentant des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes et cadrer les conditions pour leur accès lors des vagues de chaleur

Concernant les lieux de baignade :



Améliorer la connaissance de la baignabilité des cours d'eau de la région



Accompagner l'appropriation par les collectivités des cahiers des charges des profils de baignade et des ressources autour de la culture de la baignade et des conditions de sécurité de cette activité



Mobiliser les communautés d'utilisateurs des eaux de baignade comme observateurs des dégradations de la qualité de l'eau porteuses de risques pour la santé



Améliorer l'information des usagers des points d'eau (particuliers comme professionnels) sur les risques sanitaires liés aux maladies contractables en eau douce et les gestes de prévention

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de collectivités destinataires d'informations sur les cahiers des charges des profils de baignade
- Nombre de lieux de rafraîchissement cartographiés

#### Conditions de succès

- Anticiper les risques de surfréquentation des lieux de baignade créés
- Informer la population fréquentant les sites sur les conditions de baignabilité

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Moyens en ingénierie pour conduire les études sur la baignabilité des sites

## Défi

De l'urbain au rural, renforcer le recours des acteurs locaux à l'urbanisme favorable à la santé, en utilisant notamment les solutions fondées sur la nature

### ACTION

**SENSIBILISER, FORMER ET OUTILLER LES COLLECTIVITÉS, AMÉNAGEURS ET BUREAUX D'ÉTUDES EN MATIÈRE D'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ, EN Y DÉPLOYANT PLEINEMENT LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE COMME LEVIER DE SANTÉ ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**



#### Pilotes

- ARS-DREAL

#### Contributeurs

- ADEME
- CAUE/URCAUE
- CEREMA
- CNFPT
- CVRH
- Etat (DD-ARS - DDT)
- OFB
- ORS
- Agences d'urbanismes (Urba 4)
- VAD

#### Mise en œuvre



2026

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ☆

#### Description de l'action



Approfondir l'état des lieux des besoins, notamment par le recours aux bases de données OSE et BALISES dès l'étape du diagnostic, ainsi qu'à l'outil AFB



Proposer des formations adaptées aux cibles et aux besoins (intégrant les fondamentaux et des retours d'expérience), par exemple par la promotion de plaidoyer auprès des élus



Promouvoir l'offre de formation et les outils déjà disponibles élaborés notamment en région, en particulier les outils pour le diagnostic de territoire et intégrer systématiquement dans celui-ci un ABC



Introduire des éléments du plaidoyer santé et urbanisme favorable à la santé dans des formations non spécifiques, portées par les partenaires et contributeurs à l'action



Co-organiser des événements en urbanisme-santé/environnement par les partenaires



Valoriser la participation des populations dans l'élaboration des projets de territoire et des documents d'urbanisme



Démontrer et valoriser le potentiel des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique



Sensibiliser et faire monter en compétences les acteurs sur cette thématique



Accompagner et amplifier les projets de Solutions fondées sur la Nature sur tout le territoire régional

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de bénéficiaires d'actions de sensibilisation et de formation à l'urbanisme favorable à la santé financées par le PRSE (classé par type : élus, techniciens de collectivités et territoriaux fonctionnant en régie directe, BET)

#### Conditions de succès

- Volonté politique
- Suivi des formations en parallèle

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Implication des acteurs relais (contributeurs)

## Défi

De l'urbain au rural, renforcer le recours des acteurs locaux à l'urbanisme favorable à la santé, en utilisant notamment les solutions fondées sur la nature

### ACTION

**CRÉER UN RÉSEAU DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS PAR L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ, REGROUPANT LES TERRITOIRES, LES PARTENAIRES ET LES RELAIS RÉGIONAUX**



#### Pilotes

- ARS-DREAL

#### Contributeurs

- Agences d'urbanismes (Urba 4)
- ADEME
- CAUE/URCAUE
- CEREMA
- Collectivités
- OFB
- ORS
- SEM
- VAD

#### Mise en œuvre



2026

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ★ ☆

#### Description de l'action



Mobiliser les acteurs déjà engagés ou sensibilisés à l'urbanisme favorable à la santé, et étendre le cercle aux promoteurs des solutions fondées sur la nature



Définir collégalement la forme et les modalités d'organisation du réseau



Définir collectivement les objectifs du réseau en fonction des besoins



Identifier des ressources à valoriser

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de bénéficiaires d'actions de sensibilisation et de formation à l'urbanisme favorable à la santé financées par le PRSE (classé par type : élus, techniciens de collectivités et territoriaux fonctionnant en régie directe, BET)

#### Conditions de succès

- Implication des acteurs

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Mise en place de temps de rencontre entre les acteurs
- Identification et appui sur les réseaux existants

## Défi

De l'urbain au rural, renforcer le recours des acteurs locaux à l'urbanisme favorable à la santé, en utilisant notamment les solutions fondées sur la nature

### ACTION

**FAVORISER LA PRISE EN COMPTE SYSTÉMATIQUE, PAR LES ACTEURS TERRITORIAUX, DE L'URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ DANS LES PROJETS ET DÉMARCHES D'AMÉNAGEMENT À FORT IMPACT SOCIAL**



#### Pilotes

- ARS-DREAL

#### Contributeurs

- Agences d'urbanismes (Urba 4)
- ADEME
- CAUE/URCAUE
- CEREMA
- Directions départementales de l'ARS
- État (DDT)
- ORS

#### Mise en œuvre



2026

Impact ★ ★ ★  
Faisabilité ★ ★ ☆

#### Description de l'action



Créer des espaces sociaux végétalisés et renaturés plus accueillants autour des établissements de santé et médico-sociaux, dans les cours d'écoles et sur leurs abords et les ouvrir au public lors de fortes chaleurs



Mettre l'accent sur les solutions fondées sur la nature, dans la lutte contre les îlots de chaleur



Accompagner l'intégration de l'urbanisme favorable à la santé lors de la reconversion des friches



Intégrer l'urbanisme favorable à la santé dans les Contrats locaux de santé, les PCAET et les Contrats de relance et de transition écologique



Valoriser la participation des populations dans les projets d'aménagement



#### Conditions de succès

- Intégration de l'UFS dans les CLS et CRTE à la main des niveaux départementaux (DD-ARS et DDT)

#### Besoins de court terme pour accélérer

- Financement de l'ingénierie au sein des collectivités notamment pour les petites collectivités
- Couverture régionale suffisante en bureaux d'études formés à l'UFS
- Relais des accompagnements en ingénierie existants
- Identification des fenêtres d'opportunité
- Veille et relai des accompagnements existants (PRSE, CAUE, Agences Urba, ORS...)

## Défi

Accélérer la résilience du système de santé

### ACTION

## ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR FAVORISER LA RÉSILIENCE



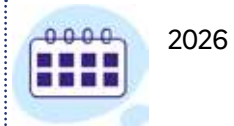
### Pilotes

- ARS

### Contributeurs

- ADEME
- État (DREAL)
- Services de santé
- Agences de l'eau

### Mise en œuvre



Impact ★ ★ ☆  
Faisabilité ★ ★ ★

### Description de l'action



Outiller les établissements sur les stratégies de réduction des consommations d'énergie, de diversification des sources d'approvisionnement et d'optimisation de la gestion des ressources



Diffuser l'étude nationale prévue dans le cadre du PNACC (mesure 29) et les outils existants pour contribuer à l'amélioration de la connaissance des vulnérabilités et des risques climatiques



Développer le réseau des conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES)

### Indicateurs de suivi



- Empreinte carbone des établissements de santé à l'échelle régionale

### Conditions de succès

- Maintien de la coordination régionale transition écologique en santé
- Coordination avec les acteurs disposant des données (DREAL pour les données BEGES)

### Besoins de court terme pour accélérer

- Acculturation des établissements
- Reconnaissance par les gouvernances des établissements de ce sujet comme un enjeu stratégique

## Défi

Accélérer la résilience du système de santé

### ACTION

## ANIMER UN COLLECTIF RÉGIONAL DES ACTEURS DÉDIÉ AUX VULNÉRABILITÉS CLIMATIQUES DU SYSTÈME DE SANTÉ



### Pilotes

- ARS

### Contributeurs

- ADEME
- État (DREAL)
- Établissements de santé
- Fédérations hospitalières
- Acteurs du premier recours

### Mise en œuvre



2026

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



Animer une concertation régionale associant les fédérations, les acteurs du premier recours, le médico-social et les collectivités afin de partager les besoins, valoriser les initiatives et renforcer la culture commune d'adaptation.



Identifier et diffuser des bonnes pratiques de résilience selon les profils d'établissements, autour des aménagements, de l'organisation interne et des partenariats territoriaux

### Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions ou groupes de travail régionaux tenus

### Conditions de succès

- Implication active des fédérations hospitalières, des acteurs du premier recours, du médico-social et des collectivités
- Disponibilité de ressources techniques et capitalisation sur les outils existants (Bat-ADAPT, Climadiag, retours d'expérience territoriaux)

### Besoins de court terme pour accélérer

- Lien formalisé avec le groupe national PNACC pour articuler les travaux régionaux et nationaux
- Mise à disposition d'un cadre commun ou d'une grille type pour recenser et partager les bonnes pratiques

## Défi

Accélérer la résilience du système de santé

### ACTION

## FAVORISER L'INTÉGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION DE CRISE DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET DES ACTEURS DE PREMIER RECOURS



### Pilotes

- ARS

### Contributeurs

- ADEME
- État (DREAL)
- Établissements de santé
- Fédérations hospitalières
- Acteurs du premier recours
- ESMS

### Mise en œuvre



2026

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



Construire une cartographie régionale des risques climatiques pour les structures sanitaires et médico-sociales



Favoriser l'intégration des conséquences du changement climatique dans les dispositifs de gestion de crise existants (plans ORSAN, PCA, plans blancs/bleus, plan de gestion des SSE des structures d'exercice coordonné CPTS, etc.) afin d'assurer la prise en charge des personnes impactées et la continuité des soins lors des crises environnementales



Recenser, analyser et exploiter les retours d'expérience des crises climatiques passées pour identifier les fragilités structurelles, mutualiser et diffuser les enseignements à l'échelle régionale, puis intégrer ces enseignements dans la planification et les dispositifs existants afin d'améliorer la préparation collective



Adapter l'organisation des soins et la coordination ville-hôpital pour faire face aux pics d'activité et protéger les populations les plus vulnérables



Favoriser la montée en compétences des professionnels de santé à la gestion des crises climatiques, aux risques sanitaires émergents liés au climat et à la prévention des impacts sanitaires liés au changement climatique

### Indicateurs de suivi



- Nombre de retours d'expérience climatiques recensés et diffusés au niveau régional
- Nombre d'établissements ou de territoires ayant adapté leur organisation face aux épisodes climatiques extrêmes

### Conditions de succès

- Alignement entre les outils de gestion de crise sanitaire et les stratégies d'adaptation climatique
- Coordination nationale intersectorielle renforcée

### Besoins de court terme pour accélérer

- Élaboration d'un cadre méthodologique pour la collecte et le partage des retours d'expérience
- Recensement des formations existantes et identification des besoins spécifiques liés au climat
- Intégration des enjeux climatiques dans les mises à jour en cours des plans ORSAN, PCA et plans blancs/bleus